

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 044/2024**  
**N° ordre à l'intérieur de la séance : 05-06**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice .....19
- présents .....12
- votants .....19
- suffrages exprimés ...19
- majorité .....10
- pour .....19
- contre .....0
- abstentions .....0

**Date de convocation :**

27/11/2024

**SÉANCE PUBLIQUE DU : 4 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, Le quatre décembre, à vingt heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune d'ORLIENAS (Rhône), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, sous la présidence de Monsieur Olivier BIAGGI, Maire.

**Étaient présents :** Olivier BIAGGI, Guillaume FREMIOT, Jean-Michel ARPI, Nathalie CHARTOIRE, Vincent LECOCQ, Catherine KLADO, Catherine DAVOINE, Florence AUDON, Anne-Sophie LORIDAN, Thierry BADEL, Laetitia YU-KOHLER, Inês CUNHA.

**Absents :** Marilyne SEON, Alain ZUCCA, Brigitte BERT, Cédric BOURGUIGNON, François GUIZE, Cyrille DECOURT, Lucie CHARMION.

**Pouvoir :** Marilyne SEON donne pouvoir à Catherine DAVOINE, Alain ZUCCA donne pouvoir à Vincent LECOCQ, Brigitte BERT donne pouvoir à Catherine KLADO, Cédric BOURGUIGNON donne pouvoir à Olivier BIAGGI, François GUIZE donne pouvoir à Guillaume FREMIOT, Cyrille DECOURT donne pouvoir à Laetitia YU-KOHLER, Lucie CHARMION donne pouvoir à Thierry BADEL.

**Secrétaire de séance :** Catherine DAVOINE.

**OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention reçue par la Commune :

- Association Prévention routière : 300 € pour le financement des actions de sensibilisation de l'association ;

Ceci exposé, M. le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande de subvention.

**Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,**

- **Décide** d'attribuer la subvention suivante :
  - o Association Prévention routière : 300 € ;
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif du budget principal de la Commune.

Fait et délibéré à la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Olivier BIAGGI



Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Reçu en préfecture le 06/12/2024

Publié le



ID : 069-216901488-20241204-D\_044\_2024-DE